

Mécanisme d'examen des politiques commerciales

Discours d'ouverture de Monsieur le Ministre du Commerce Extérieur
devant l'Organe d'Examen des Politiques Commerciales de l'OMC

Genève, 16-18 juin 2003

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous remercier vivement, Madame la Présidente, pour les paroles chaleureuses de bienvenue adressées à mon égard et à la délégation qui m'accompagne.

Mes remerciements sont également adressés, au Présentateur et aux membres de l'OMC pour l'intérêt qu'ils ont manifesté à l'égard de l'examen de la politique commerciale de mon pays.

Je remercie également, à travers le Secrétariat de l'OMC la Division de l'examen de la Politique Commerciale du dynamisme et de l'esprit constructif dont elle a fait preuve durant la préparation dudit rapport.

Les membres de la délégation marocaine et moi-même, sommes heureux, pour procéder avec vous, aujourd'hui, au troisième examen de la politique commerciale du Maroc.

Le MEPC constitue incontestablement un outil pouvant aider à la compréhension des politiques commerciales des Etats membre. L'essence et la finalité de ce mécanisme doivent permettre au pays examiné de tirer les conclusions qu'il juge appropriées.

Cet examen intervient à quelques mois de la Conférence de Cancun, et à un moment où tous les membres de l'OMC sont lancés dans un exercice ardu pour aboutir à des résultats équilibrés qui traduiraient concrètement la « dimension développement » du cycle de négociations lancé à Doha en 2001.

A cet effet, le Maroc réitère son attachement au Système Commercial Multilatéral et à ses principes fondamentaux qui constituent un référentiel dans notre politique commerciale.

Mon pays est convaincu que le MEPC est instrument important de transparence pouvant contribuer à une meilleure compréhension des politiques commerciales des Etats membres. Je rappelle à cet égard que Je Maroc a été en 1989, l'un des premiers pays à s'être porté volontaire pour se soumettre au mécanisme d'examen des politiques commerciales du GATT. C'est là un témoignage édifiant de cette affirmation.

J'espère que les rapports établis par le Secrétariat de l'OMC et le Gouvernement Marocain sont suffisamment explicites pour permettre aux membres de cerner les contours de la politique commerciale du Maroc. La délégation marocaine ici présente se tient, bien entendu, à votre disposition pour apporter tous les éclaircissements souhaités.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Dans ma déclaration liminaire, je tacherai de présenter les principales étapes qui ont marqué l'évolution de la politique commerciale de mon pays depuis le dernier examen en 1996.

Ces réformes s'inscrivent dans la droite ligne des objectifs politiques et socio-économiques que s'est fixé le Maroc pour la consolidation de l'Etat de Droit et de la démocratie, la poursuite de la politique de libéralisation économique, et la réalisation d'une croissance économique forte et créatrice d'emplois.

A travers le choix et la mise en œuvre de sa politique commerciale, le Maroc a renforcé le processus de libéralisation, notamment :

- Par la poursuite de la réduction de la protection tarifaire ;
- La simplification des -procédures du commerce extérieur ;
- L'élimination des mesures non tarifaires ;
- L'instauration d'un environnement propice au développement des affaires et des investissements ;
- L'élargissement et la diversification de ses relations commerciales et économiques ;
- et enfin sa contribution à la consolidation du Système Commercial Multilatéral.

..

Les mesures introduites ont également visé l'adaptation de la législation nationale aux principes et règles de l'OMC, l'amélioration du cadre institutionnel de concertation avec le secteur privé et le renforcement du rôle de ce secteur dans le développement économique.

Ainsi dans le domaine des investissements, le Maroc a mis en œuvre une Charte pour améliorer le climat et les conditions d'investissement oeuvrant ainsi à stimuler la croissance et le développement économiques.

Dans la même lignée, il a été procédé à la simplification des procédures d'investissement, la promotion économique régionale et à la création des Centres Régionaux d'Investissement qui constituent un guichet unique pour la création d'entreprises et une aide aux investisseurs.

Le Maroc a, par ailleurs, poursuivi le programme de privatisation lancé en 1993. Deux grandes opérations dont la réussite a été un véritable signe de confiance des investisseurs étrangers dans mon pays méritent d'être citées" Il s'agit de la privatisation partielle de Maroc Télécom en 2000 et de la Régie des Tabacs en juin 2003.

Sur le plan du commerce extérieur, la loi 13-89 et ses textes d'application ont fait l'objet d'amendement en vue de son adaptation aux engagements souscrits notamment dans le cadre de l'Accord sur l'agriculture et de l'Accord sur les sauvegardes de l'OMC.

De même, les procédures douanières et les formalités du commerce extérieur ont connu une importante amélioration depuis 1996 dans le sens de leur simplification. Le délai de dédouanement des marchandises est ainsi passé de 5 jours avant 1997 à moins d'une heure actuellement.

Sur le plan douanier, et dans un souci, de simplification, de transparence et de rationalisation de la fiscalité douanière, le Maroc a poursuivi sa réforme tarifaire. Les différentes mesures prises dans ce cadre ont pour objectifs le respect des engagements du Maroc vis-à-vis de l'OMC, la promotion de l'investissement, (amélioration de la compétitivité du tissu économique national, la réduction des effets de la sécheresse sur le monde rural et la lutte contre la contrebande.

Toujours et dans le cadre de la poursuite des efforts de simplification du système de taxation des importations, il a été procédé à l'incorporation à compter du premier juillet 2000 du Prélèvement fiscal à l'importation (PA) dans le droit d'importation.

Bien entendu, cette fusion n'a pas affecté les engagements tarifaires du Maroc.

Dans l'application, globalement les droits d'importation appliqués sont largement en deçà des taux consolidés. Pour les lignes tarifaires dont les taux appliqués dépassent légèrement les taux consolidés, il sera procédé à une réduction plus rapide pour se conformer aux engagements pris par le "Maroc.

Toujours et dans l'objectif d'améliorer l'environnement des affaires, le Maroc a mis en place des juridictions de commerce pour traiter les litiges commerciaux y compris ceux relatifs à la propriété intellectuelle des législations en matière de marchés publics et de la concurrence sont en vigueur respectivement depuis 1999 et 2001.

De même, le Maroc a entièrement revu sa législation sur la propriété intellectuelle en adoptant trois nouvelles lois relatives à la protection de la propriété industrielle; aux droits d'auteur et droits voisins et aux obtentions végétales. Les textes d'application de la loi sur la propriété industrielle sont en cours d'adoption.

Je voudrais signaler à cet égard que le Maroc a réalisé des avancées importantes dans ce domaine.

D'ailleurs cette réglementation qui a fait l'objet d'un examen au sein du Conseil des Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce a été jugée conforme aux normes de l'Accord des ADPIC.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Toutes ces réformes ont atteint les objectifs escomptés comme en témoignent les résultats positifs enregistrés en dépit d'une conjoncture défavorable liée notamment aux quatre années de sécheresse qu'à connues le Maroc durant la période 1996-2001.

Ainsi l'économie marocaine a globalement enregistré, au cours de cette période des évolutions variables mais satisfaisantes. Avec 3,9 % en moyenne annuelle, la croissance économique a été soutenue, et les équilibres macro-économiques ont été préservés et consolidés. De même, le taux d'inflation a été maîtrisé et ramené à un niveau viable à même de contribuer à la relance économique se situant à 0,6 % en 2001.

Le taux d'ouverture du commerce extérieur a connu une amélioration sensible, passant de 45 % en 1996 à près de 52 % en 2002. La valeur globale des échanges est ainsi passée de 14 milliards d'Euros à 21 milliards d'Euros.

Dans cette dynamique, l'investissement s'est renforcé de 6,1 % en moyenne -annuelle passant de 5,7 milliards d'Euros en 1996 à 8 milliards d'Euros en 2001 et 9 milliards d'Euros en 2002.

Les opérations de privatisation et de concession ont permis aux recettes des investissements et prêts privés étrangers de réaliser des accroissements importants passant de 500 millions d'Euros en 1995 à 13 milliards en 2001.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Ce processus d'ouverture et de libéralisation économiques a été conforté par la conclusion d'un certain nombre d'accords de libre - échange tant au niveau bilatéral que régional.

Ces accords, qui ont pour but l'intégration économique régionale, sont conformes aux principes et les règles du système commercial multilatéral et contribuent pleinement à atteindre les objectifs de libéralisation des échanges.

Sur le plan multilatéral, le Maroc réitère son attachement au système commercial multilatéral et à la libéralisation commerciale que nous jugeons bénéfiques à la croissance, au développement et au bien-être des populations. Toutefois, nous estimons qu'il est urgent que ces bénéfices soient répartis de manière équitable entre l'ensemble des pays.

Lors de la 4ème conférence ministérielle de l'OMC, à Doha, il avait été convenu d'un programme de travail ambitieux pour répondre aux préoccupations des pays en développement. Cependant force est de constater qu'après une année et demi, le bilan est en deçà de nos attentes, et la plupart des échéanciers n'ont pas été respectés.

A l'approche de la conférence de Cancun, il y a lieu de constater que certaines divergences persistent encore autour d'un certain nombre de thèmes liés au développement, tel que la mise en œuvre de la déclaration sur les ADPIC et la santé publique, la réforme du traitement spécial et différencié, et les aspects relatifs à la mise en œuvre des accords et décisions de l'OMC. Il est souhaitable que tout le monde travaille dans un esprit constructif et positif en vue de parvenir à des résultats équilibrés.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Pour conclure, je voudrais insister sur le fait que les réformes économiques entreprises par le Maroc s'inscrivent dans le cadre d'un processus continu d'adaptation aux mutations et aux exigences de l'environnement international.

Je voudrais également réaffirmer la détermination de mon pays à associer ses efforts à ceux des autres membres de l'OMC afin que le Système commercial multilatéral évolue dans la stabilité, la prévisibilité et l'équité, système à l'intérieur duquel chaque pays peut établir et élargir ses liens économiques avec le reste du monde.

Je vous remercie pour votre aimable attention.